

## POURQUOI REALISER CET ACTE ?

- 1 enfant sur 1 000 naît sourd profond.
- 15 % des enfants feront une otite séreuse et risquent d'être des malentendants.
- Le test PEA (Potentiels Evoqués Auditifs) est réalisé en maternité.
- Le dépistage d'une surdité avant 3 ans a pour objectif d'éviter le retard de langage et les troubles du comportement associés.

La ROSP médecin traitant/enfant intègre et encourage le dépistage clinique des troubles sensoriels (auditifs et visuels) avant l'âge de 1 an.

## COMMENT REALISER CET ACTE ?

En pratiquant les examens suivants :

- Le sensory baby-test (de 9 à 24 mois)
- La voix chuchotée (de 24 à 36 mois)

Pour en savoir plus :

> [ophthalmo.net](http://ophthalmo.net)

> [oem-development.fr](http://oem-development.fr)

## COMMENT COTER SELON LA CCAM ?

- **Code CCAM** : CDRP002
- **Tarif** : 48,51 €
- **Conditions de facturation** : avant la fin du 36<sup>ème</sup> mois

La ROSP intègre un thème pour un dépistage sensoriel (auditif et visuel) avant 1 an.

**Cotation CCAM** : CDRP002 + BLQP012 = 48,51 + 25,30 / 2 = 61,16 €

Cf. fiche n° 12 - Evaluation de l'acuité visuelle avant 2 ans.

## COMMENT TRACER CET ACTE DANS LE DOSSIER MEDICAL DU PATIENT ?

- Test utilisé (clinique, audiométrique)
- Date de réalisation
- Résultat
- Conclusion (conduite à tenir si nécessaire)